



PROJET DE PARC ÉOLIEN DE TRILLA (66)

Dossier de Demande
d'Autorisation Environnementale

Etape 8 – Justificatif du dépôt du
Résumé Non Technique de l'Etude
d'Impacts sur l'Environnement



PROJET DE PARC ÉOLIEN DE TRILLA (66)



Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Etape 8 – Justificatif du dépôt du Résumé Non Technique de l'Etude d'Impacts sur l'Environnement

ABO WIND

Version	Date	Description
Version finale	27/08/2022	Justificatif du dépôt du Résumé Non Technique de l'Etude d'Impacts sur l'Environnement

	Nom - Fonction	Date
Rédaction	Claire Pédeau – Responsable de projets éoliens	27/08/2022

Contexte réglementaire : Loi ASAP

Dans le cadre de la publication de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap) du 7 décembre 2020, l'article 53 impose aux porteurs d'un projet de parc éolien d'adresser aux « maires de la commune concernée et des communes limitrophes » le résumé non technique de l'étude d'impact, au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

« Art. L. 181-28-2.-Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »¹

A ce titre, la société CPENR DE TRILLA a transmis le résumé non technique de l'étude d'impact du projet éolien de Trilla aux communes situées dans un périmètre de 6 km autour des installations (mâts d'éoliennes + poste de livraison). Les justificatifs de dépôt, adressés par clerc assermenté, sont annexés à ce rapport.

Cf. Annexe 1 : Justificatifs de dépôt

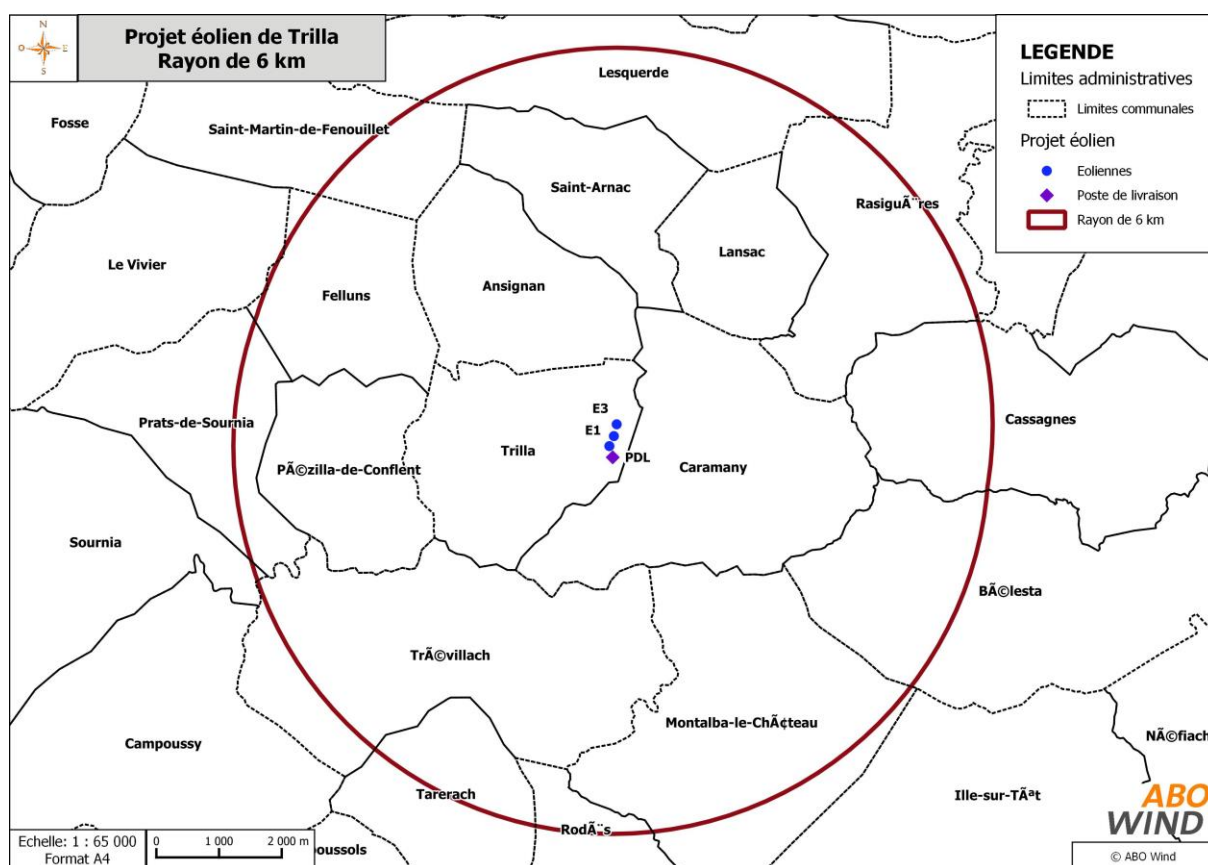
Les communes concernées sont les suivantes :

Dans le département des Pyrénées-Orientales (66) : Ansignan, Bélesta, Caramany, Cassagnes, Feilluns, Lansac, Le Vivier, Lesquerde, Montalba-le-Château, Pezilla-de-Conflent, Planèzes, Prats-de-Sournia, Rasiguères, Rodes, Saint-Arnac, Saint-Martin-de-Fenouillet, Sournia, Tarerach, Trévilach et Trilla.

Cf. carte du rayon d'affichage ci-contre

¹ Journal officiel de la République Française, Loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (1), 8 décembre 2020

CARTE DU RAYON D’AFFICHAGE



De plus, la loi n°2021-1104 du 22 août 2022 précise « dans un délai d'un mois à compter de l'envoi du résumé non technique et après délibération du conseil municipal, le maire de la commune d'implantation du projet adresse au porteur de projet ses observations sur le projet. En l'absence de réaction passé ce délai, le maire est réputé avoir renoncé à adresser ses observations. »
« Conformément au II de l'article 82 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, ces dispositions sont applicables aux projets dont la demande d'autorisation est déposée plus de six mois après la promulgation de ladite loi. »

Le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien de Trilla étant déposé après le 22 février 2022, il est soumis à la loi n°2021-1104 du 22 août 2022.

A ce titre, la commune de Trilla a envoyé ses observations au porteur de projet présenté en annexe.

Cf. Annexe 2 : Observations de la mairie de Trilla

La CPENR de TRILLA a répondu à ses observations.

Cf. Annexe 3 : Réponses aux observations de la mairie de Trilla

Annexe 1 : Procès-verbal de constat et attestation de réception des communes

Maître Jean-Guy AMBROIX

Commissaire de Justice

Avenue Léon Trabis – Route de Joch

66320 VINCA

Tel : 04.68.05.80.24

Email : huissier.vinca@orange.fr

Site : www.huissier-justice-66.com

PROCES – VERBAL DE CONSTAT

Le 12 Juillet 2022 et Le 13 Juillet 2022

La S.A.S.U. « CPENR » de TRILLA

Représentée par la Société ABO WIND



EXPEDITION

Maître Jean-Guy AMBROIX

Commissaire de Justice

Avenue Léon Trabis - Route de Joch

66320 VINCA

Tel : 04.68.05.80.24

Email : huissier.vinca@orange.fr

Site : www.huissier-justice-66.com



PROCES-VERBAL DE REMISE DE DOCUMENTS EN MAIRIE

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DOUZE JUILLET ET LE
TREIZE JUILLET**

A LA DEMANDE DE :

**La S.A.S.U « CPENR DE TRILLA » dont le siège, dont le siège social est
situé 2 Rue du Libre Echanges, à 31500 TOULOUSE, immatriculé au
registre du commerce et des sociétés sous le numéro 881 756 928,
filiale du groupe « ABO WIND », représentée Monsieur Patrick
BESSIERES, Gérant de la Société « ABO WIND », elle-même Présidente
de la « CPENR DE TRILLA ».**

Elisant domicile en notre Etude.

Madame Georgia LAO, Assistance Administrative prend contact téléphoniquement et par courriel avec mon Etude et m'expose :

Que la Société « CPENR DE TRILLA » a besoin que soit remis en mains propres dans vingt communes du département des Pyrénées-Orientales, un courrier nominatif et un document.

La période des dépôts dans les différentes communes doit être effectués entre le 11 Juillet 2022 et le 18 Juillet 2022.

Que les Communes dans lesquelles je dois remettre lesdits documents sont :

**ANSIGNAN
BELESTA
CARAMANY
CASSAGNES
FEILLUNS
LANSAC
LE VIVIER
LESQUERDE
MONTALBA LE CHATEAU
PEZILLA DE CONFLENT
PLANEZES
PRATS DE SOURNIA
RASIGUERES
RODES
SAINT-ARNAC
SAINT-MARTIN-DE-FENOUILLET
SOURNIA
TARERACH
TREVILLACH
TRILLA**

Elle me requiert donc à cet effet, et afin de satisfaire à la demande de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA », je procède comme suit :

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Maître Jean-Guy AMBROIX, Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis – Route de Joch.

Certifie m’être transporté ce jour et heure sur les Communes de ci-dessous nommées afin de leur remettre :

- **Une lettre émanant de la Société « ABO WIND » datée du 11 Juillet 2022 sur une page en recto-verso, ayant pour objet « Projet Eolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l’Etude d’Impact ».**

- **Un dossier relié de 74 pages en recto-verso de la Société « ABO WIND » n° 19070046 de Juillet 2022 « PARC EOLIEN DE TRILLA (66) », Dossier de Demande d’Autorisation Environnementale. Résumé non technique de l’étude d’impact ».**

LE DOUZE JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX

(12/07/2022)

Commune de MONTALBA LE CHÂTEAU

Le 12 Juillet 2022 à 08 Heures 30, en Mairie, j'ai rencontré à Madame IMBERNON, en sa qualité de Secrétaire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

Commune de TARERACH

Le 12 Juillet 2022 à 09 Heures 00, en Mairie, j'ai rencontré à Monsieur Jean-Louis SALIES, en sa qualité de Maire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

Commune de CARAMANY

Le 12 Juillet 2022 à 09 Heures 15, en Mairie, j'ai rencontré à Monsieur Christian LEMOINE, en sa qualité de Maire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

Commune de TRILLA

Le 12 Juillet 2022 à 10 Heures 00, en Mairie, j'ai rencontré à Monsieur Didier FOURCADE, en sa qualité de Maire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

Commune de ANSIGNAN

Le 12 Juillet 2022 à 10 Heures 05, en Mairie, j'ai rencontré à Monsieur Jean-Philippe STRUILLOU, en sa qualité de Maire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

Commune SAINT-ARNAC

Le 12 Juillet 2022 à 10 Heures 30, en Mairie, j'ai rencontré à Madame Camille PASTOU, en sa qualité de Secrétaire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

Commune de LANSAC

Le 12 Juillet 2022 à 10 Heures 45, en Mairie, j'ai rencontré à Madame Annie DUMONT, en sa qualité de Secrétaire, à qui j'ai remis la lettre et

le document à savoir : « **Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact** », et **PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact** ».

Commune de RASIGUERES

Le 12 Juillet 2022 à 11 Heures 00, en Mairie, j'ai rencontré à Madame Léna BABOU, en sa qualité de Secrétaire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « **Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact** », et **PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact** ».

Commune de CASSAGNES

Le 12 Juillet 2022 à 11 Heures 30, en Mairie, j'ai rencontré à Monsieur Jean-Marie MAROT, en sa qualité de Maire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « **Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact** », et **PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact** ».

Commune de BELESTA

Le 12 Juillet 2022 à 12 Heures 00, en Mairie, j'ai rencontré à Madame Gwendoline TOUPET, en sa qualité de Secrétaire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « **Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact** », et **PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact** ».

Commune de PLANEZES

Le 12 Juillet 2022 à 15 Heures 00, en Mairie, j'ai rencontré à Monsieur Sidney HUILLET, en sa qualité de Maire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

Commune de LESQUERDE

Le 12 Juillet 2022 à 15 Heures 20, en Mairie, j'ai rencontré à Madame Annabelle CABAILLOT, en sa qualité de Secrétaire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

Commune de PEZILLA DE CONFLENT

Le 12 Juillet 2022 à 15 Heures 40, en Mairie, j'ai rencontré à Monsieur Hervé BENET, en sa qualité de Maire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

LE TREIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX

(13/07/2022)

Commune de RODES

Le 13 Juillet 2022 à 08 Heures 40, en Mairie, j'ai rencontré à Monsieur Marc BIANCHINI, en sa qualité de Maire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

Commune de SOURNIA

Le 13 Juillet 2022 à 09 Heures 00, en Mairie, j'ai rencontré à Monsieur Nicolas KANAREFF, en sa qualité de Secrétaire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

Commune de TREVILLACH

Le 13 Juillet 2022 à 09 Heures 20, sur la Commune de SOURNIA, j'ai rencontré à Monsieur Claude SIRE, en sa qualité de Maire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

Commune de PRATS DE SOURNIA

Le 13 Juillet 2022 à 09 Heures 30, en Mairie, j'ai rencontré à Monsieur Gilles DEULOFEU, en sa qualité de Maire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

Commune LE VIVIER

Le 13 Juillet 2022 à 09 Heures 30, en Mairie de PRATS DE SOURNIA, j'ai rencontré à Madame Annabelle CABAILLOT, en sa qualité de Secrétaire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

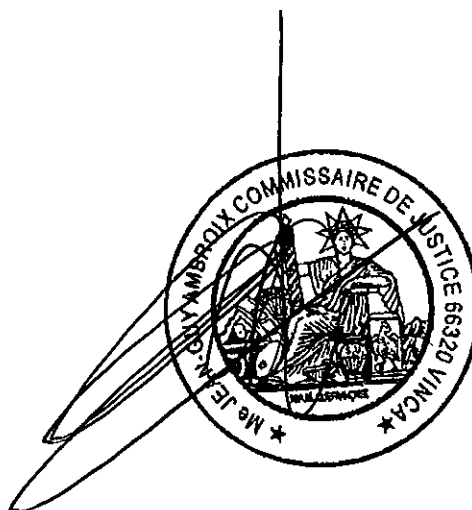
Commune de SAINT-MARTIN DE FENOUILLET

Le 13 Juillet 2022 à 09 Heures 50, en Mairie, j'ai rencontré à Madame Martine JALIBERT BOZEC, en sa qualité de Secrétaire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

Commune de FEILLUNS

Le 13 Juillet 2022 à 10 Heures 15, en Mairie, j'ai rencontré à Monsieur Claude FILLLOL, en sa qualité de Maire, à qui j'ai remis la lettre et le document à savoir : « Projet éolien de TRILLA – Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact », et PARC EOLIEN DE TRILLA (66) Dossier de demande d'autorisation environnementale Résumé non technique de l'étude d'impact ».

**EN CONSEQUENCE, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**



**Maître Jean-Guy AMBROIX
Commissaire de Justice**

Coût : Mille Deux Cent Quatre Vingt Un Euros Vingt Centimes.

Coût de l'acte	
Honoraires libres	1.000,00
Frais de Déplacement Art 444-48 C.commerce	7,67
TOTAL HORS TAXES	1.007,67
TVA 20 %	213,53
TOTAL TTC EN EUROS	1.281,20

ANNEXES

- **20 attestations de remise en Mairie.**
- **20 lettres à l'attention des communes.**
- **Document du projet du parc éolien de TRILLA.**

Commune de **MONTALBA LE CHATEAU**

Hôtel de Ville

1 Cami d'Ille

66130 MONTALBA LE CHATEAU

04.68.84.77.88

Ouverte Lundi - Mardi de 08 h 30 à 12 h 30

13 h 00 à 17 h 30

Mercredi de 08 h 30 à 12 h 30

13 h 00 à 15 h 00

Jeudi et Vendredi de 08 h 30 à 12 h 30

Maire : Madame Marie MARTINEZ

Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame IMBRIANO, en sa qualité de
Président, reconnais avoir reçu ce jour le 12 Juillet 2022 à
8 Heures 30 Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectué en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Commune de **TARERACH**

Hôtel de Ville

8 Rue de la Mairie

66320 TARERACH

04.68.84.10.40

Ouverte Lundi au Mercredi de 12 h 45 à 17 h 45

Jeudi et Vendredi de 14 h 00 à 18 h 00

Maire : Monsieur Jean-Louis SALIES

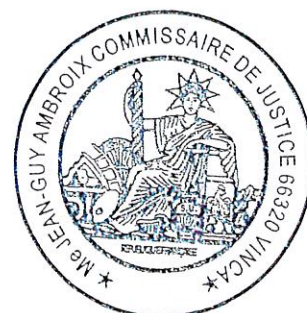
Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame **SALIES**, en sa qualité de
..... **Maire**, reconnais avoir reçu ce jour le **12** Juillet 2022 à
..... **9** Heures **00** Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectuée en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Commune de **CARAMANY**

Hôtel de Ville

Place de la Mairie

66720 CARAMANY

04.68.84.51.85

Ouverte Mardi - Jeudi - vendredi de 08 h 30 à 12 h 30

Maire : Monsieur Christian LEMOINE

Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame LEMOINE Christian, en sa qualité de
MAIRE, reconnais avoir reçu ce jour le 12 Juillet 2022 à
9 Heures 15 Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectué en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Christian Lemoine



Commune de **TRILLA**
Hôtel de Ville
3 Place de la Mairie
66220 TRILLA
04.68.59.00.91
Ouverte de Mardi et Vendredi de 08 h 30 à 12 h 30

Maire : Monsieur Didier FOURCADE

Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame *M. Didier Fourcade*, en sa qualité de
..... *Naure*, reconnais avoir reçu ce jour le *12*... Juillet 2022 à
..... *10*... Heures *20*'..... Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectué en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



A handwritten signature in blue ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de TRILLA' and a central emblem. The signature is a cursive scribble that partially obscures the stamp.



Commune de **ANSIGNAN**

Hôtel de Ville

14 Avenue de l'Hôtel de Ville

66220 ANSIGNAN

04.68.59.09.94

Ouverte du Lundi au Jeudi de 08 h 15 à 12 h 00

13 h 30 à 16 h 30

Vendredi de 08 h 15 à 12 h 00

Maire : Monsieur Jean-Philippe STRUILLOU

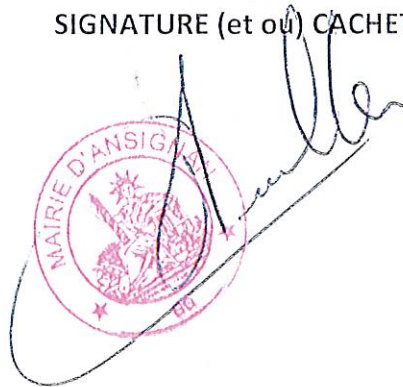

Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame M. STRUILLOU, en sa qualité de
Maire, reconnais avoir reçu ce jour le 12 Juillet 2022 à
1 Heures 05 Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectuée en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Commune de SAINT-ARNAC

Hôtel de Ville

2 Place Centernach

66220 SAINT-ARNAC

04.68.59.03.95

Ouverte Mardi et Jeudi de 13 h 30 à 16 h 30

Maire : Monsieur Guy CALVET

Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame PASTOU Camille, en sa qualité de
Seigneur, reconnais avoir reçu ce jour le 17 Juillet 2022 à
19 Heures 30 Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectuée en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Commune de **LANSAC**

Hôtel de Ville

52 Rue de la Mairie

66720 LANSAC

04.68.59.16.64

Ouverte du Lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00

Maire : Madame Virginie LEE

Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame *DUMONT Anne* en sa qualité de
Secrétaire reconnais avoir reçu ce jour le *12* Juillet 2022 à
..... Heures Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectué en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Commune de RASIGUERES

Hôtel de Ville

Place de la Mairie

66720 RASIGUERES

04.68.29.04.24

Ouverte Lundi - Mardi - Jeudi de 09 h 00 à 12 h 00

13 h 30 à 16 h 30

Maire : Monsieur Paul FOUSSAT

Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame BABOU Lena, en sa qualité de
Secrétaire, reconnais avoir reçu ce jour le 12 Juillet 2022 à
11 Heures 03 Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectuée en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET






Commune de **CASSAGNES**

Hôtel de Ville

6 Rue des Capitelles

66720 CASSAGNES

04.68.84.51.94

Ouverte du Lundi au Jeudi de 10 h 00 à 12 h 00

14 h 00 à 17 h 00

Maire : Monsieur Jean-Marie MAROT

Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame *MAROT Jean-Marie*, en sa qualité de
..... *Maire*, reconnais avoir reçu ce jour le *12* Juillet 2022 à
..... *14* Heures *34* Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectuée en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Commune de **BELESTA**

Hôtel de Ville

1 Place de la Mairie

66720 BELESTA

04.68.84.51.73

Ouverte Mardi et Jeudi de 09 h 00 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 16 h 30

Maire : Monsieur Frédéric BOURNIOLE

Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :

« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame TOUPPET guen de l'ine, en sa qualité de Secrétaire, reconnais avoir reçu ce jour le 11 Juillet 2022 à 10 Heures 00 Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX, Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis – Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectuée en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Commune de **PLANEZES**

Hôtel de Ville

Place de la Mairie

66720 PLANEZES

04.68.29.11.50

Ouverte du Mardi au Jeudi de 09 h 00 à 17 h 00

Maire : Monsieur Sidney HUILLET

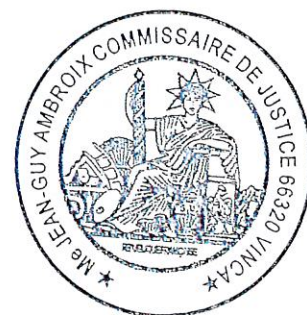
Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame *M Sidney Huillet*, en sa qualité de
..... *Maire*, reconnais avoir reçu ce jour le ...*12*... Juillet 2022 à
.....*15*... Heures*03*..... Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectué en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Commune de **LESQUERDE**

Hôtel de Ville

10 Grand'Rue du Capitoul

66220 LESQUERDE

04.68.59.00.61

Ouverte Mardi et Jeudi de 09 h 30 à 12 h 00

13 h 00 à 18 h 00

Maire : Monsieur Jacques BARTHES

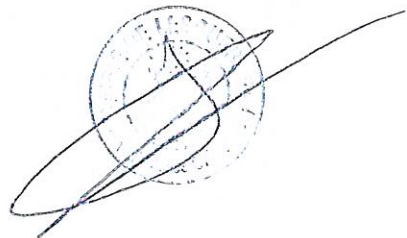
Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame CABAILLOT Annahell, en sa qualité de
Spécialiste, reconnais avoir reçu ce jour le 12 Juillet 2022 à
12 Heures 20 Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectuée en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Commune de **PEZILLA DE CONFLENT**

Hôtel de Ville

9 Rue de la Mairie

66730 PEZILLA DE CONFLENT

04.68.97.73.30

Ouverte Lundi de 13 h 00 à 16 h 30

Jeudi de 08 h 30 à 16 h 30

Maire : Monsieur Hervé BENET

Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

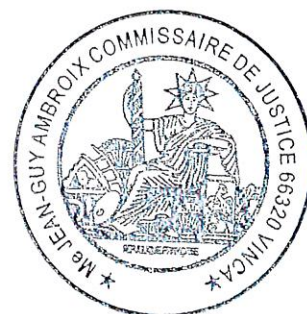
Monsieur ou Madame BENET Herve, en sa qualité de
Maire, reconnais avoir reçu ce jour le 12 Juillet 2022 à
15 Heures 40 Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectué en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Commune de **RODES**

Hôtel de Ville

4 Carrer Gran

66320 RODES

04.68.05.81.09

Ouverte du Lundi au Vendredi de 08 h 30 à 12 h 30

Maire : Monsieur Marc BIANCHINI

Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame M. Marc BIANCHINI....., en sa qualité de
Maire....., reconnais avoir reçu ce jour le 13..... Juillet 2022 à
8..... Heures 40..... Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectué en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET

Monsieur Le Maire



Marc BIANCHINI



Commune de **SOURNIA**

Hôtel de Ville

6 Route de Rabouillet

66730 SOURNIA

04.68.97.70.22

Ouverte de Lundi et Mercredi de 09 h 00 à 12 h 00

14 h 00 à 16 h 00

Vendredi de 09 h 00 à 12 h 00

Maire : Monsieur Yvon CRAMBES

Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame KANAREFF Nicolas, en sa qualité de
Alain Drey, reconnais avoir reçu ce jour le 13 Juillet 2022 à
9 Heures 00 Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectué en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



13
Le Maire,
Yvon CRAMBES
Mairie de SOURNIA



Patrick Bessiere



Commune de **TREVILLACH**

Hôtel de Ville

13 Route de Sournia

66130 TREVILLACH

04.68.84.04.20

Ouverte de Lundi de 08 h 00 à 12 h 00

Jeudi de 08 h 00 à 12 h 00

14 h 00 à 17 h 00

Maire : Monsieur Claude SIRE

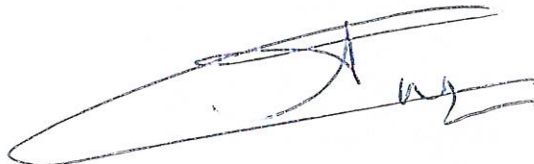
Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame *C. P. Bessière*, en sa qualité de
..... *M. Sire*, reconnais avoir reçu ce jour le *13* Juillet 2022 à
..... *9* Heures *20* Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectué en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Commune de **PRATS DE SOURNIA**

Hôtel de Ville

20 Rue Balcon du Fenouillèdes

66730 PRATS DE SOURNIA

04.68.97.74.66

Ouverte Lundi et Mercredi de 09 h 00 à 12 h 00

Mardi de 08 h 00 à 12 h 00

13 h 00 à 17 h 00

Vendredi de 08 h 00 à 12 h 00

Maire : Monsieur Gilles DEULOFEU

Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :

« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame *M DEULOFEU Gilles*, en sa qualité de
..... *Maire*, reconnais avoir reçu ce jour le *13*..... Juillet 2022 à
..... *9* Heures *30*..... Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectué en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET

[Signature]



Commune de **LE VIVIER**

Hôtel de Ville

10 Rue Principale

66730 LE VIVIER

04.68.59.18.40

Ouverte Mardi - Mercredi - Vendredi de 10 h 30 à 12 h 30

Maire : Monsieur Eric BOUCHADEL

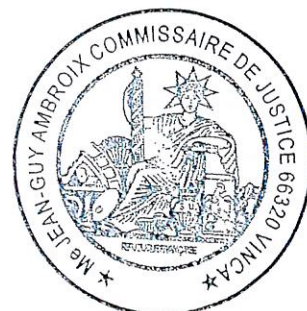
Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame *CABATILLAT Anne Bl*, en sa qualité de
Jean Gu, reconnais avoir reçu ce jour le *13* Juillet 2022 à
..... Heures *9 30* Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectué en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Commune de SAINT-MARTIN-DE-FENOUILLET

Hôtel de Ville

Le Village

66220 SAINT-MARTIN-DE-FENOUILLET

04.68.97.70.22

Ouverte Lundi et Jeudi de 09 h 00 à 12 h 00

13 h 00 à 17 h 00

Mardi 09 h 00 à 12 h 00

Maire : Monsieur Jacques LARROCHE

Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame Patrick Jalibert Bozee, en sa qualité de
Seigneur, reconnais avoir reçu ce jour le 14 Juillet 2022 à
8 Heures 50 Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectué en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Commune de **FEILLUNS**

Hôtel de Ville

1 Place de la Mairie

66730 FEILLUNS

04.68.87.71.77

Ouverte Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

Maire : Monsieur Claude FILLOL

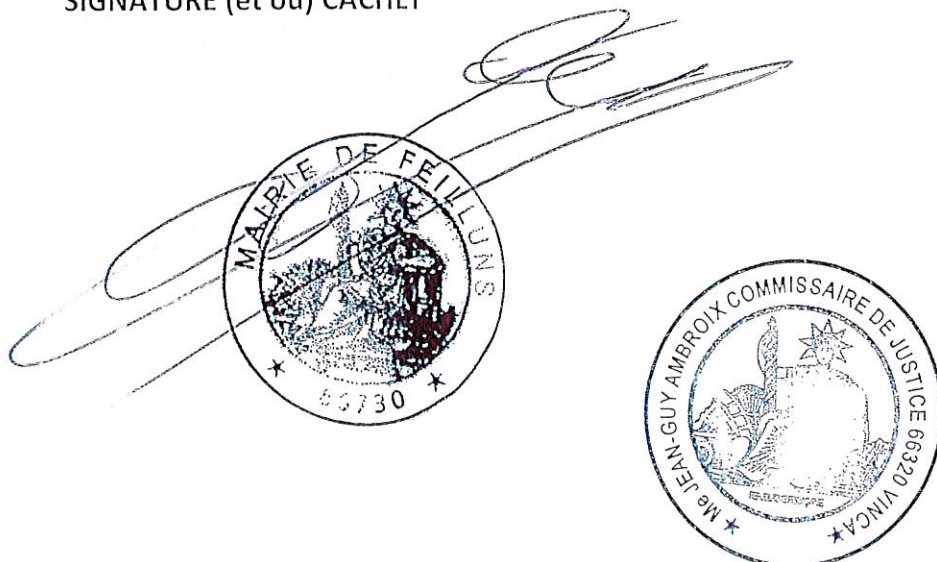
Objet : remise de lettre et de documents en main propre à savoir :
« projet éolien de Trilla – Résumé Technique de l'Etude d'Impact »

Monsieur ou Madame *Claude FilloL*....., en sa qualité de
Maire....., reconnais avoir reçu ce jour le*12*... Juillet 2022 à
10 Heures *18*..... Minutes, des mains de Maître Jean-Guy AMBROIX,
Commissaire de Justice à la Résidence de 66320 VINCA, y demeurant Avenue Léon Trabis –
Route de Joch, agissant pour la compte de la S.A.S.U. « CPENR DE TRILLA » représentée par
Monsieur Patrick BESSIERE en sa qualité de Gérant de la S.A.R.L « ABO Wind » :

- Un courrier de la Société ABO WIND daté du 11 Juillet 2022 sur 1 feuille en recto verso.
- Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du Projet Eolien de TRILLA dossier n° 19070046 Juillet 2022, relié en couleur comportant 74 pages.

La remise a été effectué en main propre.

SIGNATURE (et ou) CACHET



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de ANSIGNAN
14, Avenue de l'Hôtel de Ville
66 220 ANSIGNAN

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

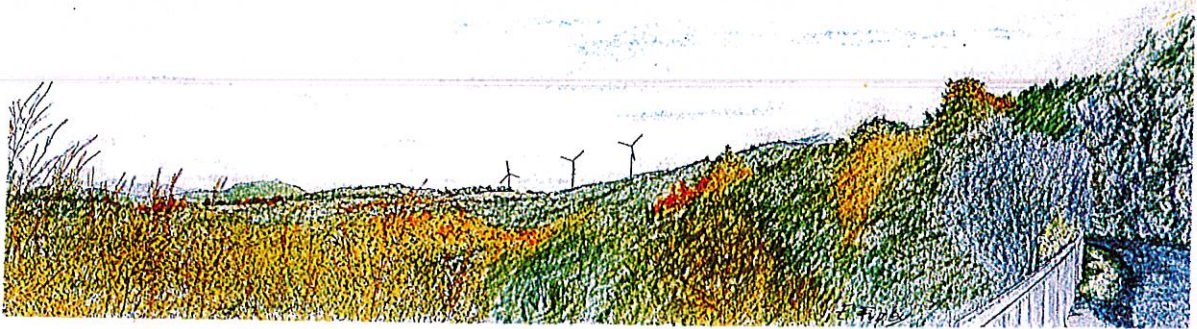
Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire Pédeau
Responsable de projets éoliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de BELESTA
1 Place de la Mairie
66 720 BELESTA

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

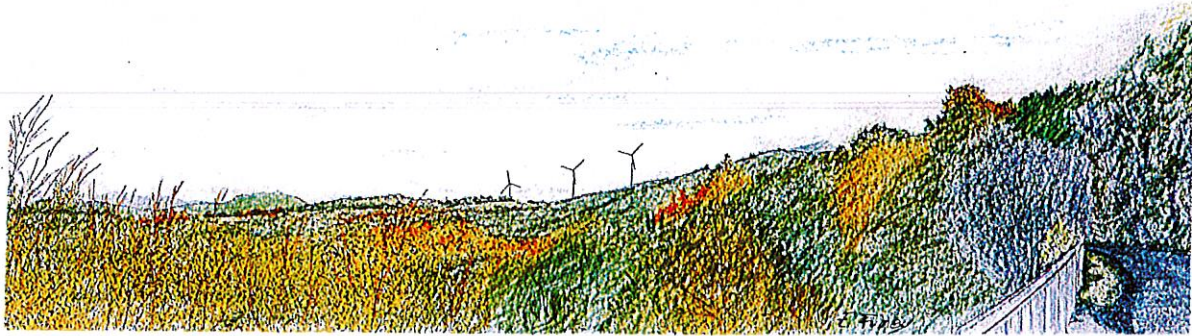
Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.

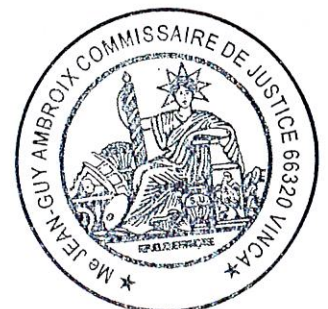


Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire Pédeau
Responsable de projets éoliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de Caramany
1 Place de la Mairie
66720 Caramany

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

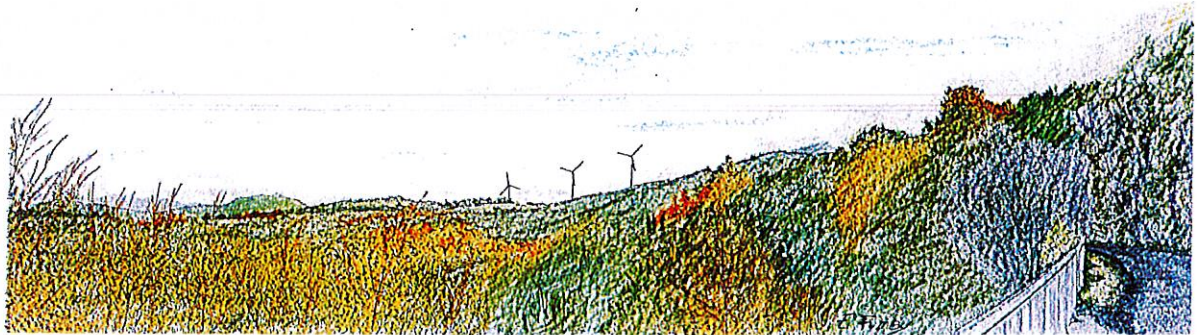
Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire Pédeau
Responsable de projets éoliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de Cassagnes
6 rue des Capitelles
66 720 CASSAGNES

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

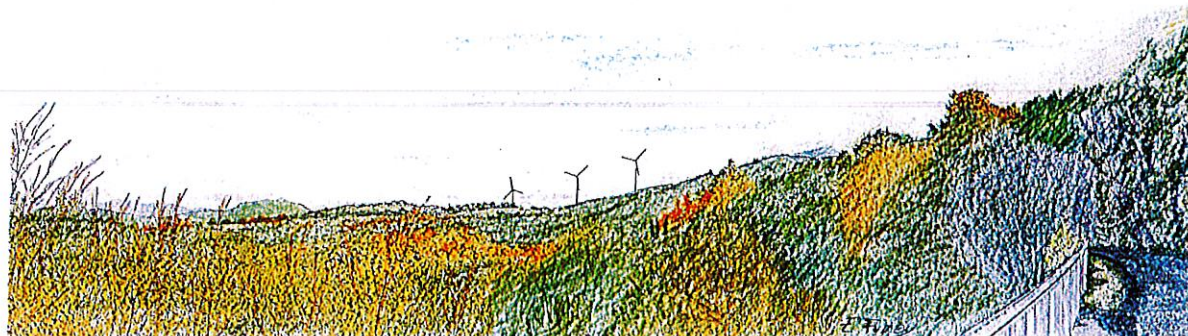
Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire Pédeau
Responsable de projets éoliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de FEILLUNS
1 place de la Mairie
66730 FEILLUNS

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire Pédeau
Responsable de projets éoliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de LANSAC
52 Rue de la Mairie,
66720 LANSAC

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

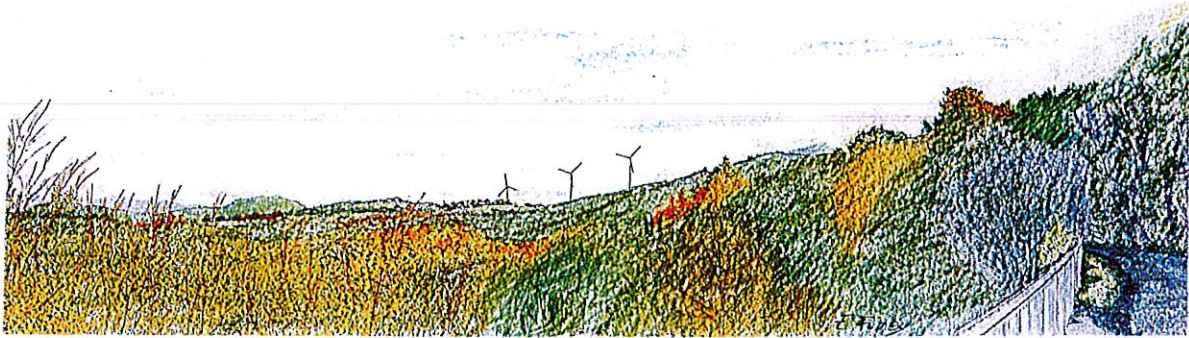
Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agr er, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distingu es.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla.

Claire P deau
Responsable de projets  oliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de LE VIVIER
10 Rue Principale,
66730 LE VIVIER

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire Pédeau
Responsable de projets éoliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de LESQUERDE
27, Grand'rue du Capitoul
66220 LESQUERDE

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

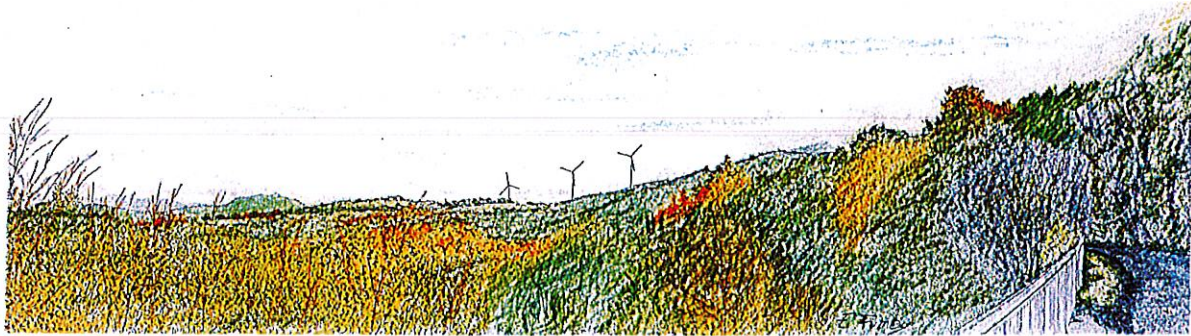
Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agr er, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distingu es.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire P deau
Responsable de projets  oliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de Montalba-le-Château
11 cami d'Ille
66 130 MONTALBA LE CHATEAU

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

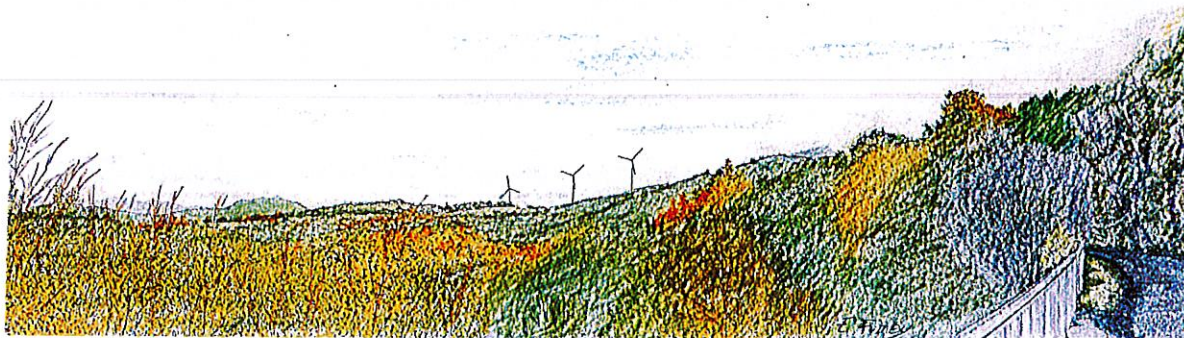
Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire Pédeau
Responsable de projets éoliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de PEZILLA DE CONFLENT
9, rue de la Mairie
66730 Pézilla-de-Conflent

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agr er, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distingu es.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire P deau
Responsable de projets  oliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de PLANEZES
Place de la République
66 720 PLANEZES

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire Pédeau
Responsable de projets éoliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de PRATS DE SOURNIA
20, rue Balcon-du-Fenouillèdes
66730 Prats-de-Sournia

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

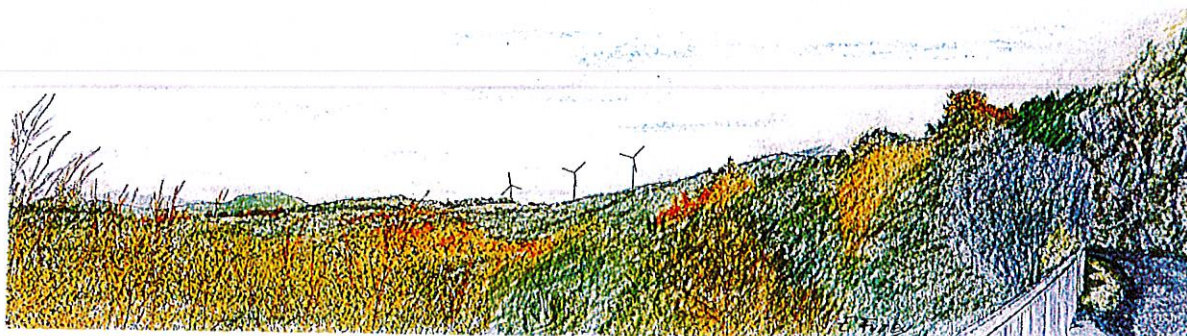
Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agr er, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distingu es.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire P deau
Responsable de projets  oliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de Rasiguères
Place de la Mairie
66 720 RASIGUERES

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.





Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire Pédeau
Responsable de projets éoliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de RODES
4 Carrer-Grand
66 320 RODES

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

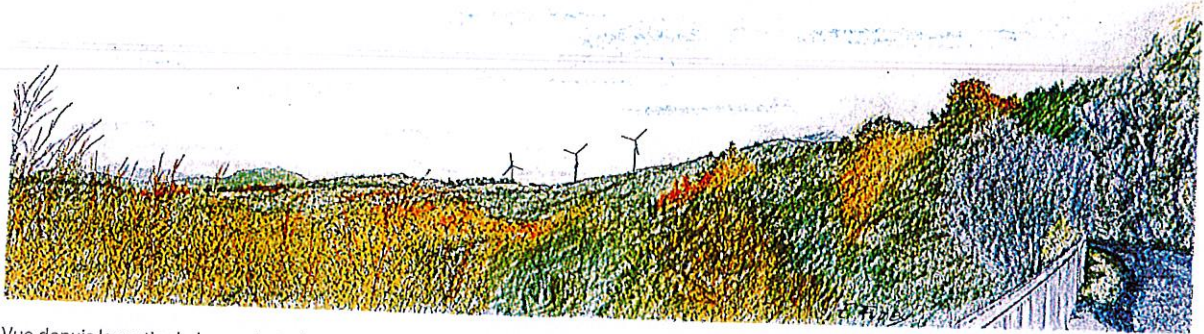
Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire Pédeau
Responsable de projets éoliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de SAINT-ARNAC
2 Place de Centernach
66 220 SAINT ARNAC

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

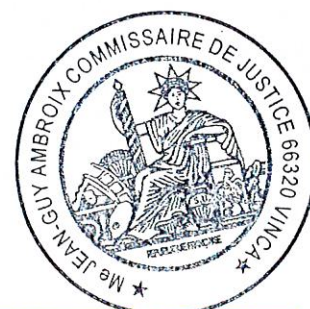
ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agr er, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distingu es.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire P deau
Responsable de projets  oliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de SAINT-MARTIN-DE-FENOUILLET
Le Village
66220 SAINT-MARTIN-DE-FENOUILLET

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

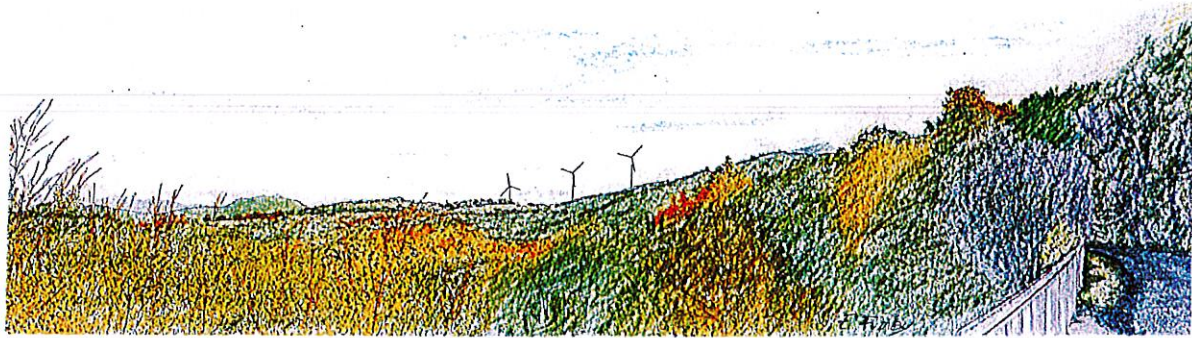
Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agr er, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distingu es.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire P deau
Responsable de projets  oliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de SOURNIA
6 route de Rabouillet
66 730 SOURNIA

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire Pédeau
Responsable de projets éoliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de TARERACH
8 Rue de la Mairie,
66 320 TARERACH

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.



Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentairé et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire Pédeau
Responsable de projets éoliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de TREVILLACH
13, route de Sourmia
66130 TREVILLACH

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

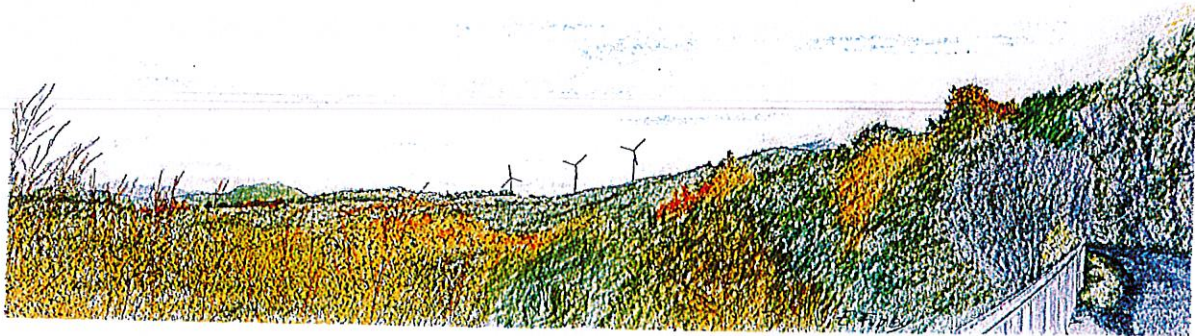
Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.

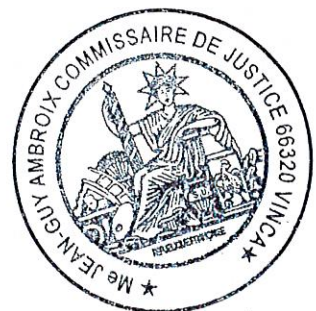


Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire Pédeau
Responsable de projets éoliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Agence de Toulouse

✉ 2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de TRILLA
Le bourg
66220 TRILLA

Toulouse, le 11 juillet 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Trilla – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

ABO Wind développe depuis presque 5 ans un projet éolien le territoire de la commune de Trilla. Ces années d'études, nous ont permis d'élaborer un projet optimisé et abouti, composé de trois éoliennes, pour une puissance totale de 9 MW.

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale.

Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Cependant, après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Nous avons donc souhaité étendre la distribution de ce RNT à toutes les communes concernées par l'Enquête Publique.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du projet éolien de Trilla. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de Maître J-G AMBROIX afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

De plus, la n° 2021-1104 du 22 août 2021 a modifié l'article L181-28-2 du Code de l'environnement pour tous les projets d'éoliennes terrestres dont la demande d'autorisation est déposée plus de 6 mois après la promulgation de la loi, soit après la date du 22 février 2022. Ainsi « dans un délai d'un mois à compter de l'envoi du résumé non technique et après délibération du conseil municipal, le maire [ou toute autre personne désignée] de la commune d'implantation du projet adresse au porteur de projet ses



observations sur le projet. En l'absence de réaction passé ce délai, le maire est réputé avoir renoncé à adresser ses observations. ». Nous avons par la suite également un mois pour vous apporter une réponse aux observations.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs à la fin de l'été pour y être instruit.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Vue depuis la sortie du bourg de Trilla

Claire Pédeau
Responsable de projets éoliens
06 74 41 71 55 – 05 32 26 13 74



Annexe 2 : Observations de la mairie de Trilla



MAIRIE de
TRILLA

Trilla, le 28/07/2022

REÇU 05 AOUT 2022

Mme BILLON Laurence
Conseillère Municipale

Monsieur,

La CPENR de Trilla porte un projet d'installation d'éoliennes sur le territoire de Trilla depuis 2018.

Le Résumé Non Technique de l'étude d'impact nous est parvenu en date du 12/07/2022, et conformément à la réglementation en vigueur, (art L182-28-2, code de l'environnement), la mairie de Trilla adresse à la CPENR de Trilla ses observations sur le projet ci-après.

Ce projet a été développé dès le départ en concertation et transparence avec les acteurs du territoire (réunions de travail régulières avec des représentants du conseil municipal, permanences publiques et bulletins d'information pour la population notamment). Vous avez notamment dès le début pris en considération notre demande sur la localisation de la zone d'étude en évitant le secteur de crête situé au-dessus du bourg.

Au-delà des retombées fiscales que pourra apporter ce projet au territoire, il apportera également des retombées économiques foncières directes pour la commune puisque deux fondations d'éoliennes et une partie des deux plateformes seront situées sur des parcelles communales.

L'implantation ainsi que le modèle d'éolienne choisie sur votre projet semble correspondre aux enjeux du territoire :

- Le nombre d'éolienne est raisonnable et adapté : implantation de 3 éoliennes en ligne de crête, éloignées de plus d'1,5 km du bourg de Trilla
- La hauteur bout de pale de 125 m permet de respecter les reliefs du territoire
- Mise en place d'une démarche ERC complète avec des mesures en faveur de la biodiversité et du paysage. Il est notamment prévu 3 mesures d'accompagnement paysagères en faveur du tourisme sur le territoire de Trilla

Vous prévoyez avec ce projet de produire 22 045 MWh/an d'électricité propre, soit l'équivalent de la consommation de plus d'environ 9 840 habitants. Ce futur parc éolien permettra ainsi de contribuer de manière non négligeable à la production électrique issue des énergies renouvelées

Ainsi pour toutes ces raisons, la mairie de Trilla soutient ce projet de parc éolien.



Annexe 3 : Réponses aux observations de la mairie de Trilla et accusé de réception du courrier

CPENR DE TRILLA

✉ 2 rue du Libre Echange -
31500 Toulouse France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

Mairie de Trilla
3 Place de la Mairie
66220 TRILLA

RAR n° 1A 179 432 0737 3

A Toulouse, le 9 août 2022

Objet : Projet éolien de Trilla – Réponse aux observations formulées par la Mairie de Trilla sur le dépôt de la demande d'autorisation environnementale

Mesdames et Messieurs les élus,

Dans votre courrier en date du 5 août 2022, vous nous avez présenté vos observations sur le projet éolien de Trilla, conformément à la nouvelle procédure en vigueur (Art. L181-28-2, code de l'environnement). Vous trouverez par ce courrier notre réponse à ces observations, à vous transmettre sous un mois.

Nous vous remercions du soutien porté par votre commune dans la réalisation du projet éolien, et de votre retour positif sur la démarche de développement mis en place depuis plusieurs années. Nous poursuivrons tout au long du développement à vous informer de l'avancement du projet.

Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Signature
numérique de
Patrick BESSIERE
Date : 2022.08.05
16:44:39 +02'00'

Patrick BESSIERE
Gérant de ABO Wind Sarl, présidente de la
CPENR de Trilla



DESTINATAIRE

Haure de Trulla
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale

3 Place de la mainie
Adresse

66220 TRULLA
Code postal Commune

SGR2 V24 - PFC 6D - Z07942T01 - 01/20

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire Signature
(précisez Prénom et NOM si mandataire)

Le mandataire

CNI / permis de conduire Signature facteur *

Autre :

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 R2 R3

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Adresses réservées à La Poste

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 179 432 0737 3

Référence client

EXPÉDITEUR

~~CFENR DEZ FORTELLA~~
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale

~~EXPÉDITEUR~~

N°: 2 me des dunes Echauy
Libellé de la voie

31500 TOULOUSE
Code postal Commune

Utilisez uniquement un **STYLO À BILLE** en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**
 Consultez www.laposte.fr



PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste - Sa au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS Paris
 Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :
~~CPENK DE TALLI
2 rue du Libre Echange
31500 TOULOUSE~~



LA POSTE
Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 179 432 0737 3



Renvoyer à

Présenté / Avisé le :	1 / 08 / 22
Distribué le :	12 / 108 / 22
Je soussigné(e) déclare être	Signature
<input type="checkbox"/> Le destinataire	(précisez l'adresse et NOM si mandataire)
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	Signature facteur *
<input type="checkbox"/> Autre :	

CPENK DE TALLI
2 rue du Libre Echange
31500 TOULOUSE
TL5571 / 41

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

